|  |
| --- |
| *Entrer le titre du projet :* **…Titre……….** |

Projet/programme *[effacer ce qui ne convient pas]* de réduction des émissions / de piégeage du carbone*[effacer ce qui ne convient pas]*

|  |  |
| --- | --- |
| Version du document : | *remplir* |
| Date : | *remplir* |
| Organisme de validation :  | *Nom et adresse de l’entreprise*  |
| Période de validation (facultatif) | *De quand à quand la validation a été effectuée* |

**Demande**

[ ]  Premier dépôt (art. 7 de l’ordonnance sur le CO2)

[ ]  Renouvellement de validation de la prolongation de la période de crédit (art. 8*b* de l’ordonnance sur le CO2)

[ ]  Renouvellement de validation en raison d’une modification importante (art. 11, al. 3, de l’ordonnance sur le CO2)

*[Tout à la fin : mettre à jour le champ « Sommaire »]*

Sommaire

[1 Données concernant la validation 7](#_Toc124970545)

[1.1 Documents utilisés 7](#_Toc124970546)

[1.2 Procédure de validation 7](#_Toc124970547)

[1.3 Déclaration d’indépendance 7](#_Toc124970548)

[1.4 Décharge de responsabilité 8](#_Toc124970549)

[2 Données générales sur le projet / programme 9](#_Toc124970550)

[2.1 Organisation du projet 9](#_Toc124970551)

[2.2 Informations sur le projet /programme 9](#_Toc124970552)

[2.3 Évaluation des documents constitutifs de la demande Examen formel 9](#_Toc124970553)

[3 Résultats de l’évaluation du contenu du projet / programme 10](#_Toc124970554)

[3.1 Indications concernant le projet / programme 10](#_Toc124970555)

[3.2 Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique et énergétique visant à éviter le double comptage 14](#_Toc124970556)

[3.3 Calcul des réductions d’émissions attendues (ex ante) 16](#_Toc124970557)

[3.4 Preuve de l’additionnalité 19](#_Toc124970558)

[3.5 Organisation et mise en œuvre du suivi 22](#_Toc124970559)

[3.6 Appréciation finale 26](#_Toc124970560)

Annexes

A1 Liste des documents utilisés *[Énumérer les documents utilisés en en indiquant la date et la version]*

A2 Liste de questions pour la validation

Remarques :

* Remplacer les *éléments en gris et en italique* par ce qui convient.
* Au besoin, rajouter des lignes dans les tableaux

*Intitulés : modules de la communication de l’OFEV en sa qualité d’autorité d’exécution de l’ordonnance sur le CO2*

* *Communication « Compensation » = module de communication « Projets et programmes de réduction des émissions et de piégeage du carbone » : UV-1315-F[[1]](#footnote-1)*
* *Communication « OVV » = module de communication « Validation et vérification de projets et de programmes de réduction des émissions réalisés en Suisse » : UV-2001-F[[2]](#footnote-2)*

*La liste de questions (annexe A2) relative à la résolution des requêtes de clarification (RC[[3]](#footnote-3)) et des requêtes d’action corrective (RAC[[4]](#footnote-4)) fait partie intégrante du rapport de validation. La check-list pour la validation, qui constituait jusqu’alors un document à part, n’a plus lieu d’exister puisque son contenu est désormais intégré dans le présent modèle de document.*

*Les requêtes d’action future (RAF[[5]](#footnote-5)) pour la vérification sont indiquées uniquement au début du rapport dans l’appréciation globale / bilan rapide.*

*Comment remplir la check-list : pour chaque affirmation énoncée dans la check-list, vous devez indiquer si elle est exacte (Vrai) ou inexacte (Faux). Si une affirmation ne s’applique pas au présent rapport de vérification, vous devez le signaler par la mention « n. a. » (non applicable).*

*Marche à suivre lorsqu’une affirmation est inexacte :*

1. *Commencez par formuler une RC ou une RAC (les requêtes doivent être numérotées de manière univoque dans la colonne « Faux »).*

*Exemple :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Plan de suivi* | *Vrai* | *Faux* | *n.a.* |
| *2.1.3* | *Les indications concernant le plan de suivi sont complètes.*  |  | *RC 1* |  |
| *3.3* | *La méthode de suivi est correctement décrite.*  | *x* |  |  |

1. *La ou les questions constitutives de la requête sont formulées par l’expert chargé de la validation à l’annexe A2, puis transmises au requérant afin qu’il y réponde.*
2. *Le requérant répond aux questions posées.*
3. *Pour signaler que l’aspect à clarifier est désormais « réglé », mettez une croix dans la colonne « Vrai » de l’affirmation correspondante et conservez le nom de la requête RC ou RAC dans la colonne « Faux ». Cela permet de signaler que la requête a été traitée. En procédant ainsi, vous obtenez une vue d’ensemble des aspects qui ont généré des requêtes.*

*Exemple :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *RC 1* | *Réglé*  | *X* |
| *2.3* | *Les indications concernant le rapport de suivi sont complètes.* |
| *Question**L’auteur de la description du projet n’est pas mentionné.*  |
| *Réponse du requérant**Ses données de contact ont été ajoutées dans la description du projet V.2.* |
| *Conclusion de l’expert chargé de la validation**Les données de contact ont été correctement ajoutées.* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *Plan de suivi* | *Vrai* | *Faux* | *n.a.* |
| *2.1.3* | *Les indications concernant le plan de suivi sont complètes.* | *x* | *RC 1* |  |
| *3.3* | *La méthode de suivi est correctement décrite.* | *x* |  |  |

1. *En principe, la validation est terminée uniquement lorsque toutes les affirmations de la check-list ont une croix dans la colonne « Vrai » ou « n.a. ».*

*Pour toute question concernant le remplissage de ce modèle, veuillez-vous adresser à :* kop-ch@bafu.admin.ch

Appréciation globale de la description du projet / programme, bilan rapide et RAF

*Bref résumé (1-2 phrases) des aspects suivants :*

* *évaluation globale des documents constitutifs de la demande*
* *prise de position concernant la méthode de détermination de la réduction des émissions[[6]](#footnote-6) : caractère approprié et exactitude de la mesure (« level of assurance »)*
* *Structures des processus et structures de gestion*
* *Nombre de RC et de RAC (toutes ces requêtes ont-elles pu être résolues ?) ; si l’organisme de validation n’a pas pu émettre une recommandation ferme pour certaines requêtes, veuillez faire un point rapide des faits ; signaler les aspects critiques pour le résultat de la validation et mettre en évidence les éventuelles réserves à clarifier par l’administration*
* *Description des éventuelles RAF (→ conditions imposées au projet pouvant être réglées seulement au moment de la vérification)*

L’organisme de validation confirme par la présente que le projet / programme *(effacer ce qui ne convient pas)* désigné ci-après a été validé à l’aide de la description du projet / programme et de tous les documents supplémentaires nécessaires (énumérés à l’annexe A1), conformément aux communications « L’environnement pratique no UV-1315[[7]](#footnote-7) et no UV-2001[[8]](#footnote-8) » (précisez les versions utilisées) publiées par l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) en sa qualité d’autorité d’exécution :

*[indiquez ici le nom du projet ou du programme]*

De l’avis de l’organisme de validation, le projet / programme remplit / ne remplit pas *(effacer ce qui ne convient pas)* les exigences qui s’appliquent aux projets et programmes de réduction des émissions en vertu de l’ordonnance sur le CO2.

Pour le suivi, l’organisme de validation recommande les RAF ci-après :

*Veuillez énumérer les RAF et les décrire de façon détaillée et compréhensible (dupliquez le tableau au besoin). Les RAF doivent être formulées de sorte qu’elles expriment l’obligation (verbe « devoir » et non « pouvoir »).*

|  |
| --- |
| RAF *n (R)* |
| *Formulez ici la RAF / les aspects à contrôler lors de la prochaine vérification.*  |

Informations concernant l’organisme de validation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nom, téléphone et adresse e-mail | Lieu et date | Signatures (*au moins deux personnes différentes citées sur l’agrément ; l’expert et le responsable qualité ne doivent pas être la même personne*)[[9]](#footnote-9) |
| Expert | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| Responsable qualité | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| Responsable général | *à remplir* | *à remplir* | *à remplir* |
| *Autres auteurs, avec leur rôle lors de la validation*  | *à remplir si pertinent* | *à remplirsi pertinent* | *à remplir si pertinent* |

# Données concernant la validation

## Documents utilisés

|  |  |
| --- | --- |
| Version et date de la description du projet / programme | *Remplir* |
| Liste des entreprises exemptées de la taxe : état de la liste utilisée | *État/date de la liste utilisée.* *S’il n’existe aucun recoupement avec des entreprises exemptées de la taxe, veuillez le signaler par la mention n. a.* |

Les autres documents utilisés, sur lesquels s’appuie la validation, sont énumérés à l’annexe A1 du présent rapport.

## Procédure de validation

*Cf. 4.1 de la Communication « Compensation » et chap. 5 de la Communication « OVV ».*

**But de la validation**

* *Vérification du respect de l’art. 5 (et de l’art. 5a pour les programmes) de l’ordonnance sur le CO2*
* *Examen de l’exhaustivité et de la cohérence des données du projet / programme*
* *Examen des méthodes d’évaluation de la réduction des émissions attendue*
* *Examen de l’évolution de référence et de l’additionnalité*
* *Examen du plan de suivi*
* *Formulation de recommandations au secrétariat Compensation avant que celui-ci décide si les conditions sont remplies ou non (art. 8, al. 1, de l’ordonnance sur le CO2)*

**Description des méthodes choisies**

*Description des méthodes, des données de base et des références sur lesquelles la validation se fonde (énumérer les documents utilisés à l’annexe A1)*

**Description de la procédure / des étapes suivies**

*Description*

**Description de la procédure d’assurance qualité**

*Processus et responsabilités*

## Déclaration d’indépendance

Le projet / programme « même désignation que sur la page de couverture » est validé pour le compte de l’entreprise « même désignation que sur la page de couverture » (organisme de validation/vérification agréé par l’OFEV, OVV) par un expert interne ou externe affilié à cet organisme et lui-même agréé par l’OFEV.

L’entreprise de même que l’expert agréé, le responsable qualité et le responsable général de l’organisme de validation ou de vérification confirment que, à l’exception de leurs prestations dans le cadre de la validation/vérification, il n’existe pas de relation de dépendance avec les organisations concernées (en particulier avec le mandant de la validation ou de la vérification et les gestionnaires des projets inclus dans un programme) et de leurs conseillers (cf. 4.1 de la communication « OVV »).

Afin de garantir son indépendance, l’OVV s’engage :

* à ne pas valider de projets ou de programmes ou à ne pas vérifier des rapports de suivi s’il a contribué au développement de ceux-ci[[10]](#footnote-10) ;
* à ne pas confier la validation ou la vérification d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière au développement du projet ou du programme en question ;
* à ne pas confier la vérification d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière à la validation du projet ou du programme ;
* à ne pas confier la validation d’un projet ou d’un programme à un expert, à un responsable qualité ou à un responsable général ayant contribué d’une quelconque manière à la dernière vérification du projet ou du programme ;
* à ne pas effectuer de validation ou de vérification pour des mandants, pour lesquels il a contribué au développement de projets ou de programmes de même type[[11]](#footnote-11) ;
* à ne pas valider ou vérifier de projets ou de programmes d’un mandant s’il lui a prodigué des conseils ou réalisé un audit dans le cadre de la définition d’objectifs dans le domaine de l’exemption de la taxe sur le CO2[[12]](#footnote-12) ou s’il lui a prodigué des conseils dans le cadre de la plateforme PEIK de SuisseEnergie[[13]](#footnote-13);
* à ne pas conseiller les organisations concernées dans le cadre de la validation ou de la vérification, mais à examiner les documents de façon indépendante. Les organisations ne doivent notamment pas recevoir de conseil visant à maximiser systématiquement les quantités imputables au titre de réductions d’émissions.

L’OVV s’assure que l’expert mandaté, le responsable de la qualité, le responsable général ainsi que les experts externes mandatés par ce dernier remplissent les exigences ci-dessus.

L’expert, le responsable qualité et le responsable général de l’organisme de validation ou de vérification confirment par leur signature qu’ils ne dépendent ni du commanditaire de la validation ou de la vérification ni de ses conseillers, à l’exception de leurs prestations dans le cadre de cette validation/vérification.

## Décharge de responsabilité

*Déclaration de non-responsabilité de l’expert*

# Données générales sur le projet / programme

## Organisation du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Requérant | *Nom et adresse de l’entreprise* |
| Contact | *Nom, téléphone, e-mail* |

## Informations sur le projet /programme

**Description du projet / programme**

…………

**Type de projet selon la description du projet / programme**

…………

**Technologie utilisée**

……………

## Évaluation des documents constitutifs de la demande Examen formel

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 2.3.1 | Les bases sur lesquelles repose la demande sont pertinentes pour le projet / programme (bases légales, communication, documents complémentaires). |  |  |  |
| 2.3.2 | La page de couverture est entièrement et dûment remplie.  |  |  |  |
| 2.3.3 | La description du projet et les documents de référence sont complets et cohérents. Ils sont conformes aux exigences de l’art. 6 de l’ordonnance sur le CO2.  |  |  |  |
| 2.3.4 | Le requérant est correctement identifié. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide» au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

# Résultats de l’évaluation du contenu du projet / programme

*La documentation de l’évaluation du contenu et les points de la check-list suivent l’ordre des chapitres de la description du projet / programme.*

## Indications concernant le projet / programme

*Ce chapitre évalue les aspects techniques du projet / programme, le calendrier prévu pour la mise en œuvre et le scénario de référence déterminant (évolution probable sans le projet / programme).*

**Résumé du projet / programme, type et forme de mise en œuvre, emplacement**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.1 | Le résumé (section 1.1 de la description du projet /programme) est cohérent avec les autres indications dans le rapport.[[14]](#footnote-14) |  |  |  |
| 3.1.2 | Le type de projet ne correspond pas à un type de projet exclu (cf. annexe 3 de l’ordonnance sur le CO2). |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Description du projet / programme : contexte, but et technologie utilisée**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.3 | La description du contexte (situation actuelle sans projet / programme) est correcte et compréhensible.  |  |  |  |
| 3.1.4 | La description du projet / programme est parfaitement compréhensible et indique clairement s’il s’agit d’un projet ou d’un programme. |  |  |  |
| 3.1.5 | La technologie utilisée correspond à l’état actuel de la technique[[15]](#footnote-15). (Dans le cas d’un programme faisant appel à différentes technologies, ce point vaut pour toutes les technologies utilisées.) |  |  |  |
| 3.1.6 | Le type de projet indiqué dans la description du projet / programme (cf. Communication « Compensation », chap. 2.1 et Annexe L) est correctement choisi. |  |  |  |
| 3.1.7 | La description du projet / programme indique clairement dans quelle mesure le projet / programme respecte les dispositions légales (cf. Communication « Compensation », chap. 2.3) |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Aspects spécifiques aux programmes**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.8 | Les projets inclus dans le programme ont-ils un objectif commun (outre la réduction d’émissions), même s’ils se distinguent éventuellement par les technologies utilisées ? (art. 5*a*, al. 1, de l’ordonnance sur le CO2) |  |  |  |
| 3.1.9 | Chaque technologie est décrite au moyen d’un exemple (qui peut être fictif). Celui-ci illustre aussi les marges de fonctionnement du système, la durée des projets inclus dans le programme, etc.  |  |  |  |
| 3.1.10 | Les rôles des acteurs impliqués sont décrits de manière compréhensible.  |  |  |  |
| 3.1.11 | Le processus d’inscription et d’inclusion des projets dans le programme est décrit de manière claire, et le formulaire d’inscription[[16]](#footnote-16) est joint à la description du programme.  |  |  |  |
| 3.1.12 | Les critères d’inclusion sont listés et numérotés dans la description du programme de manière exhaustive.  |  |  |  |
| 3.1.13 | Seuls sont inclus dans le programme des projets qui remplissent les exigences de l’art. 5 de l’ordonnance sur le CO2. (Art. 5*a*, al. 1, let. c, de l’ordonnance sur le CO2). Ce point figure parmi les critères d’inclusion. |  |  |  |
| 3.1.14 | Seuls sont inclus dans le programme des projets qui utilisent une technologie figurant dans la description du programme. Ce point figure parmi les critères d’inclusion.  |  |  |  |
| 3.1.15 | Seuls sont inclus dans le programme des projets dont la mise en œuvre n’a pas encore débuté (art. 5*a*, let. 1, let. d, de l’ordonnance sur le CO2). Ce point figure parmi les critères d’inclusion.  |  |  |  |
| 3.1.16 | Les projets ne peuvent être inclus que dans des programmes existants (= mis en œuvre). Ce point figure parmi les critères d’inclusion. |  |  |  |
| 3.1.17 | Les projets peuvent être inclus dans un programme seulement après leur inscription au programme. Ce point figure parmi les critères d’inclusion. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Description du projet / programme: scénario de référence**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.18 | Est-ce que différentes alternatives plausibles au scénario du projet ou du programme sont exposées ? (cf. 5.2 de la Communication « Compensation ») |  |  |  |
| 3.1.19 | Est-ce que le scénario de référence choisi correspond à l’alternative la plus intéressante du point de vue économique et qui est conforme au moins à l’état de la technique ? Si l’alternative la plus intéressante du point de vue économique n’est pas choisie comme scénario de référence, il y a lieu de justifier ce choix. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Description du projet / programme : délais**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.1.20 | Le début de la mise en œuvre est fixé de manière correcte (cf. 2.8.1, Communication « Compensation »). |  |  |  |
| 3.1.21  | Il ne s’est pas écoulé plus de trois mois entre le début de la mise en œuvre du projet ou du programme et le dépôt de la demande (art. 5, al. 1, let. d, de l’ordonnance sur le CO2).  |  |  |  |
| 3.1.22 | Les pièces justificatives du début de la mise en œuvre sont cohérentes avec les données de la description du projet ou du programme[[17]](#footnote-17). |  |  |  |
| 3.1.23 | S’il s’agit de travaux de construction : la durée de l’effet des projets ou des projets inclus dans un programme correspond à la durée d’utilisation standard des installations techniques (Annexe A2 de la Communication « Compensation »)[[18]](#footnote-18). |  |  |  |
| 3.1.24 | S’il ne s’agit pas de travaux de construction : la durée des projets ou des projets inclus dans un programme correspond à la durée de l’effet. |  |  |  |
| 3.1.25 | Le début de mise en œuvre prévu est indiqué.  |  |  |  |
| 3.1.26  | Le début et la fin de la période de crédit sont indiqués de manière correcte, même s’il s’agit d’une nouvelle validation.  |  |  |  |
| 3.1.27 | Le projet/programme n’est pas encore terminé. |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.1.28 | La description du programme définit le début de la mise en œuvre du programme et le début de la mise en œuvre des projets inclus dans le programme de manière correcte. |  |  |  |
| 3.1.29 | La durée de l’effet des projets inclus dans le programme est indiquée (art. 6, al. 2, let. j, de l’ordonnance sur le CO2). |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Évaluation de la section 3.1 du rapport de validation**

*Bilan concernant cette section.*

*Indiquez en particulier si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

## Délimitation par rapport à d’autres instruments de politique climatique et énergétique visant à éviter le double comptage

**Aides financières**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.1 | Les aides financières qui seront vraisemblablement mises à disposition ainsi que les prestations pécuniaires à fonds perdu (accordées par la Confédération, des cantons ou des communes, destinées à encourager les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique ou la protection du climat) pour lesquelles une répartition de l’effet est nécessaire[[19]](#footnote-19) sont imputées (montant et origine) et attestées par des documents fournis à l’annexe A2 de la description du projet ou du programme (cf. 6.2, Communication « Compensation »).  |  |  |  |
| 3.2.2 | La description du projet / programme présente les faits et la situation actuelle autour de la possible rétribution de l’injection d’électricité basée sur les coûts (RPC[[20]](#footnote-20)). L’organisme de validation a pris position à ce sujet, notamment à propos des conséquences qu’entraînerait une perception de la RPC sur le projet (répartition de l’effet, rentabilité).  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Délimitation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO2**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.3 | Le projet / programme présente des recoupements avec des entreprises exemptées de la taxe sur le CO2. Les entreprises sont listées avec leur adresse. Idéalement, les réductions d’émissions attendues qui leur sont associées sont indiquées séparément. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Double comptage dû à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique**

*Cette section concerne les doubles comptages qui n’ont pas encore été recensés ci-dessus. Exemple : imputation multiple des réductions d’émissions à différents stades de la chaîne de création de plus-value du projet / programme (p. ex. imputation au niveau du fabricant et du consommateur d’un produit).*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.2.4 | Le plan de suivi prévoit des mesures permettant d’éviter les doubles comptages dus à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique. (cf. art. 10, al. 5, de l’ordonnance sur le CO2 et section 2.9 de la Communication « Compensation ») |  |  |  |
| 3.2.5 | Les mesures permettent d’éviter efficacement les doubles comptages dus à l’existence d’autres indemnisations de la plus-value écologique.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Évaluation de la section 3.2 du rapport de validation**

*Bilan concernant cette section.*

*Indiquez en particulier si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

## Calcul des réductions d’émissions attendues (ex ante)

*Ce chapitre est consacré au contrôle de la définition des marges de fonctionnement du système, la définition du scénario de référence et des réductions d’émission ex ante (c-à-d. attendues). La manière dont les valeurs des différents paramètres nécessaires à l’estimation des réductions d’émissions attendues sont estimées ou calculées n’a pas besoin d’être précisée. Le secrétariat Compensation recommande cependant l’utilisation de la même méthode que celle prévue pour la détermination des réductions d’émissions effectives lors du suivi en appliquant aux paramètres des valeurs hypothétiques appropriées. Lors du calcul ex ante, des estimations de valeurs sont utilisées pour les paramètres nécessaires, mais il est aussi possible d’effectuer une estimation à l’aide d’une autre méthode (p. ex., dans le cas d’un programme, des estimations de potentiel concernant les projets attendus).*

**Marges de fonctionnement du système, sources d’émissions, fuites**

*Cf. 5.1 de la Communication « Compensation » et chapitre 5 de la Communication « OVV »*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.1 | Les réductions d’émissions sont réalisées en Suisse. |  |  |  |
| 3.3.2 | Toutes les émissions directes sont incluses (aire géographique, parties techniques, adaptations liées à des investissements).  |  |  |  |
| 3.3.3 | Toutes les émissions indirectes (au sein des marges de fonctionnement du système) sont thématisées et incluses.  |  |  |  |
| 3.3.4 | Toutes les fuites (modifications hors des marges de fonctionnement du système par le projet / programme) sont quantifiées et incluses.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Facteurs d’influence**

*Cf. 5.2 de la Communication « Compensation » et chapitre 5 de la Communication « OVV »*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.5 | Tous les facteurs d’influence importants sont identifiés et décrits.  |  |  |  |
| 3.3.6 | Les dispositions légales applicables aux échelons national, cantonal et communal, par exemple les exigences minimales de la Confédération, des cantons et de la commune d’implantation, sont prises en compte lors du choix de l’évolution de référence. |  |  |  |
| 3.3.7 | Le projet / programme est conforme aux prescriptions environnementales en vigueur. |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Émissions du projet attendues (ex ante) / Émissions des projets inclus dans un programme, émissions dans l’évolution de référence et réductions d’émissions au total**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.8 | Les hypothèses de calcul des réductions d’émissions attendues sont compréhensibles et appropriées. Le principe de conservativité est respecté (cf. 2.4 de la Communication « Compensation »).  |  |  |  |
| 3.3.9 | Les réductions d’émissions attendues sont probables (cf. 5.4 de la Communication « Compensation ».  |  |  |  |
| 3.3.10 | Le projet / programme prévoit des mesures induisant une réduction d’émissions supplémentaire par rapport à l’évolution de référence. (art. 5, al. 1, let. b, ch. 3, de l’ordonnance sur le CO2). |  |  |  |
| 3.3.11 | La répartition de l’effet est définie et les éventuelles pièces justificatives sont signées par les acteurs concernés.(Type de répartition de l’effet : cf. 8.2 de la Communication « Compensation »). |  |  |  |
| 3.3.12 | La répartition de l’effet requise par la perception de prestations pécuniaires à fonds perdu est calculée de manière correcte.(cf. 8.2 de la Communication « Compensation »).  |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.3.13 | Le nombre attendu de projets inclus dans le programme sur lequel reposent les estimations est indiqué.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Permanence du piégeage du CO2**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.3.14 | Pour les projets de piégeage du CO2, la permanence du stockage du carbone est démontrée (cf. 2.5 de la Communication « Compensation »).  |  |  |  |

**Évaluation de la section 3.3 du rapport de validation**

*Bilan concernant cette section.*

*Indiquez en particulier si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

## Preuve de l’additionnalité

**Analyse de l’additionnalité et de la rentabilité**

*Cf. chapitre 6 de la Communication « Compensation » et explications complémentaires au chap. 5 de la Communication « OVV ».*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.4.1 | La méthode d’analyse utilisée pour l’analyse de la rentabilité est correcte.  |  |  |  |
| 3.4.2 | La formule de calcul de la rentabilité est complète et correcte.  |  |  |  |
| 3.4.3 | L’analyse de rentabilité sera calculée au moyen des hypothèses figurant dans la Communication « Compensation » (p. ex. intérêt du capital).  |  |  |  |
| 3.4.4 | Les autres hypothèses de calcul de la rentabilité sont compréhensibles et appropriées. |  |  |  |
| 3.4.5 | Les hypothèses de calcul de la rentabilité sont plausibles et prennent en compte tous les facteurs d’incertitude.  |  |  |  |
| 3.4.6 | Tous les documents relatifs à l’examen des données, hypothèses et paramètres de l’analyse de la rentabilité sont disponibles.  |  |  |  |
| 3.4.7 | Le calcul de la rentabilité est complet et correct. |  |  |  |
| 3.4.8 | Le calcul de la rentabilité prend en compte tous les facteurs d’incertitude.  |  |  |  |
| 3.4.9 | Toutes les aides financières sont prises en compte dans l’analyse de la rentabilité.  |  |  |  |
| 3.4.10 | Deux variantes de calcul ont été réalisées (avec et sans prise en compte d’attestations).  |  |  |  |
| 3.4.11 | Le projet ou les projets inclus dans un programme ne sont pas rentables sans délivrance d’attestations de réductions d’émissions.  |  |  |  |
| 3.4.12 | Le produit de la vente des attestations contribue de façon significative à surmonter la non-rentabilité : les exigences minimales figurant au chap. 5 de la Communication « OVV » sont remplies. |  |  |  |
| 3.4.13 | Si 3.4.12 est faux ou non applicable : Les motifs invoqués pour expliquer que la condition de l’additionnalité est néanmoins remplie sont plausibles et compréhensibles. |  |  |  |
| 3.4.14 | L’analyse de sensibilité est correcte. (Tous les paramètres ayant une influence significative sur la rentabilité sont identifiés et pris en compte.)(cf. 6.3.2 de la Communication « Compensation » et chap. 5 de la Communication « OVV ») |  |  |  |
| 3.4.15 | L’analyse de sensibilité est solide (au moins 10 % d’écart pour tous les paramètres principaux, +/- 20 % pour les coûts de construction des grandes installations techniques, +/- 25 % pour les installations de méthanisation). (cf. 6.3.2 de la Communication « Compensation » et chap. 5 de la Communication « OVV ») |  |  |  |
| 3.4.16 | La preuve de l’additionnalité est compréhensible et vérifiable.  |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.4.17 | Dans la description du programme, l’additionnalité des projets inclus dans le programme est attestée :* soit au moyen d’un *projet représentatif* garantissant que les exigences des art. 5 et 5*a* de l’ordonnance sur le CO2 sont remplies pour tous les projets qui répondent aux critères d’inclusion dans le programme. Cela signifie que les nouveaux projets inclus dans le programme ne peuvent plus être contrôlés uniquement du point de vue la non-rentabilité.
* soit en établissant dans les critères d’inclusion qu’une *preuve individuelle de non-rentabilité* doit être apportée *pour chaque projet*[[21]](#footnote-21), et que seule cette preuve permet d’inclure un projet dans le programme.
 |  |  |  |
| 3.4.18 | Les critères d’inclusion indiquent si une preuve de l’additionnalité est requise individuellement pour chaque projet inclus dans le programme.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Explications concernant d’autres obstacles et la pratique usuelle**

*Cf. 6.3.1 et 6.4 de la Communication « Compensation » et chapitre 5 de la Communication « OVV »*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.4.18(4.2.1) | Les obstacles invoqués sont motivés.  |  |  |  |
| 3.4.19 | Les obstacles invoqués sont quantifiés de manière correcte, c’est-à-dire monétarisés et prouvés (et ne sont pas des procédures d’autorisation lourdes, une propension insuffisante à investir ou un manque de moyens financiers, des bénéfices relativement maigres ou la faible rentabilité du projet).  |  |  |  |
| 3.4.20 | Les coûts à consentir pour surmonter l’obstacle s’élèvent à au moins 10 % du montant total budgété pour la mise en œuvre du projet / programme. |  |  |  |
| 3.4.21 | Le projet ou les projets inclus dans un programme ne correspondent pas à la pratique usuelle.(cf. 6.4 de la Communication « Compensation ») |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Évaluation de la section 3.4 du rapport de validation**

*Bilan concernant cette section.*

*Indiquez en particulier si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

## Organisation et mise en œuvre du suivi

**Description de la méthode de preuve choisie**

*Cf. chapitre 7 de la Communication « OVV »)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.1 | La méthode de preuve est décrite de manière compréhensible à la section 5.1 de la description du projet / programme.  |  |  |  |
| 3.5.2 | Les paramètres prévus sont judicieux et adéquats pour rendre compte des réductions d’émissions. La méthode de calcul choisie permet d’exclure toute erreur importante dans l’estimation des réductions d’émissions ex-post avec un degré de certitude suffisant.  |  |  |  |
| 3.5.3 | La méthode de calcul et les différentes hypothèses choisies ne conduisent pas à une surestimation des réductions d’émissions (cf. 2.4 de la Communication « Compensation »). |  |  |  |
| 3.5.4 | Si le projet / programme fait l’objet d’un accompagnement scientifique, celui-ci est décrit de manière compréhensible à la section 5.4 de la description du projet / programme.  |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.5.5 | Pour les cas où l’indication des réductions d’émissions repose sur des données relevées au moyen d’échantillons, le type de détermination de l’échantillon est décrit. La taille de l’échantillon offre une valeur informative suffisante. Le plan de suivi définit les modalités du suivi lorsque la taille d’échantillon prévue ne peut être atteinte.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Calcul ex-post des réductions d’émissions imputables**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.6 | Les formules permettant de calculer les réductions d’émissions obtenues sont complètes et correctes.  |  |  |  |
| 3.5.7  | Les réductions d’émissions peuvent être prouvées et quantifiées. (art. 5, al. 1, let. c, ch. 1, de l’ordonnance sur le CO2) |  |  |  |
| 3.5.8 | S’agissant des installations de remplacement (p. ex. chaudière de remplacement), l’ensemble des réductions obtenues ne peut être imputé que pour la durée de vie résiduelle. (cf. exemple à l’annexe A2 de la Communication « Compensation ») |  |  |  |
| 3.5.9 | Les hypothèses de calcul des réductions d’émissions obtenues prennent en compte tous les facteurs d’incertitude pertinents et permettent d’exclure toute erreur importante dans l’estimation des réductions d’émissions (cf. chap. 7.2 de la Communication « OVV »).  |  |  |  |
| 3.5.10 | Tous les paramètres utilisés dans les formules sont indiqués à la section 5.3 de la description du projet / programme.  |  |  |  |
| 3.5.11 | La répartition de l’effet est calculée de manière correcte compte tenu des prestations pécuniaires à fonds perdu.(cf. 8.2 , Communication « Compensation ») |  |  |  |
| 3.5.12 | L’approche concernant les doubles comptages est appliquée de manière correcte.  |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.5.13 | Dans les paramètres, une distinction claire est faite entre les paramètres qui concernent la structure du programme et ceux qui concernent les projets inclus dans le programme.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Paramètres et collecte des données**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| Paramètres fixes |
| 3.5.14 | Chaque paramètre fixe est documenté de manière exhaustive (les informations demandées [désignation, description, unité, valeur, source des données] sont fournies). |  |  |  |
| 3.5.15 | Pour les paramètres fixes, les hypothèses préétablies dans la Communication « Compensation » sont employées pour autant que de telles hypothèses aient été posées (p. ex. pouvoir calorifique, facteurs d’émission).  |  |  |  |
| Paramètres dynamiques |
| 3.5.16 | Tous les paramètres dynamiques (futures valeurs mesurées) sont documentés de manière exhaustive (les informations demandées [désignation, description, unité, source des données et instrument de collecte] sont fournies).  |  |  |  |
| 3.5.17 | L’instrument de collecte et le type d’évaluation conviennent à la détermination des émissions pour tous les paramètres dynamiques. |  |  |  |
| 3.5.18 | Le déroulement des mesures, l’étalonnage ou la vérification prévu(e), l’intervalle de mesure, la précision de la méthode de mesure et la personne responsable des mesures et des appareils de mesure sont indiqués pour tous les paramètres dynamiques. |  |  |  |
| 3.5.19 | La précision des mesures est adéquate.  |  |  |  |
| Plausibilisation des données et des calculs |
| 3.5.20 | Une plausibilisation (« contrôle croisé ») des données du suivi avec celles d’autres sources est prévue.(cf. 7.2 de la Communication « Compensation ). |  |  |  |
| 3.5.21 | Le type de contrôle de plausibilité des données du suivi est adéquat.  |  |  |  |
| 3.5.22 | Chaque paramètre utilisé pour la plausibilisation des valeurs mesurées est documenté de manière exhaustive (les informations demandées [désignation, description, unité et source des données] sont fournies). |  |  |  |
| Facteurs d’influence |
| 3.5.23 | Les facteurs d’influence indiqués à la section 3.2 de la description du projet ou du programme et qui sont critiques pour le résultat de la validation sont décrits de manière exhaustive (type d’effet sur les émissions du projet / émissions du projet du programme ou sur l’évolution de référence).  |  |  |  |
| 3.5.24 | L’adaptation prévue de l’évolution de référence est décrite (quand, dans quels cas et de quelle manière elle fait l’objet d’une adaptation). |  |  |  |
| 3.5.25 | La source des données est indiquée pour chaque facteur d’influence.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Structures de processus et de gestion**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.5.26 | Les responsabilités et les processus en matière de collecte et d’archivage des données sont clairement définis et adéquats. |  |  |  |
| 3.5.27 | Les responsabilités et les processus en matière de contrôle et d’assurance qualité sont définis et adéquats.  |  |  |  |
| 3.5.28 | Les processus d’obtention d’informations sont définis et adéquats.  |  |  |  |
| Dans le cas d’un programme uniquement : |
| 3.5.29 | Le processus d’administration des projets inclus dans le programme (rôle des participants, coordination et mise en œuvre, processus d’inscription et d’inclusion) est clairement défini.  |  |  |  |
| 3.5.30 | Le processus de saisie et d’enregistrement des données du suivi des différents projets inclus dans le programme est défini.  |  |  |  |
| 3.5.31 | S’agissant des programmes pour lesquels le suivi se limite à un nombre limité de projets représentatifs : les critères de sélection des projets sont indiqués et permettent d’exclure toute erreur importante dans l’estimation des réductions d’émissions effectives du programme avec un degré de certitude suffisant.  |  |  |  |

*Veuillez rédiger ici une appréciation succincte des documents relatifs à la demande.*

*Ne reprenez pas un à un tous les points de la check-list :*

* *en l’absence de requêtes RC/RAC/RAF, faites simplement un bilan rapide ;*
* *s’il existe des requêtes RC/RAC, décrivez brièvement leur contenu et leur résolution (limitez-vous aux requêtes qui présentent un intérêt dans le cadre de cette vérification ; p. ex. ne mentionnez pas les erreurs d’inattention qui ont été corrigées) ;*
* *mentionnez rapidement les RAF en lien avec la présente section (les RAF sont formulées et expliquées en détail sous « Appréciation globale / bilan rapide » au début du présent rapport) ;*
* *décrivez tous les aspects importants en lien avec la présente section, en formulant des recommandations ; si besoin, renvoyez à la description plus complète qui figure dans la liste de questions.*

**Évaluation de la section 3.5 du rapport de validation**

*Bilan concernant cette section.*

*Indiquez en particulier si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

## Appréciation finale

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Point de la check-list |  | n.a. | Vrai | Faux |
| 3.6.1 | Les indications éventuellement fournies à la section « Divers » de la description du projet / programme sont compréhensibles. Considérant ces indications, il n’existe aucun besoin d’action pour le plan de suivi ou de conditions concernant la première vérification.  |  |  |  |
| 3.6.2 | Toutes les annexes sont renseignées et dûment documentées. Toutes les références figurant dans le rapport sont vérifiables, correctes et attribuées sans ambigüité. |  |  |  |
| 3.6.3 | La description du projet / programme et les documents de référence sont complets et cohérents. Les dates et versions des documents ont été encore vérifiées à la fin de la validation.  |  |  |  |
| 3.6.4 | Les renseignements à la section 7.1 de la description du projet / programme (déclaration de consentement quant à la publication des documents) sont dûment remplis.  |  |  |  |
| 3.6.5 | Les indications concernant le projet / programme sont conformes aux exigences de l’ordonnance sur le CO2. En cas de divergences par rapport aux recommandations du secrétariat Compensation (notamment des communications « Compensation » et « OVV »)), il convient de les mettre en exergue au chapitre « Appréciation globale / bilan rapide » du rapport de validation. L’organisme de validation ou de vérification a en outre pris position à ce sujet et confirme qu’il y a équivalence malgré les divergences par rapport aux recommandations.  |  |  |  |

**Évaluation de la section 3.5 :**

*Indiquez si toutes les RC et RAC ont été résolues, si des RAF ont été formulées (si oui, lesquelles) et s’il existe des éléments critiques.*

*Remarque : dresser le bilan de l’évaluation globale dans le premier chapitre du rapport de validation conformément aux instructions.*

**A1 Liste des documents utilisés**

*Veuillez indiquer les documents en précisant la date et la version.*

**A2 Liste de questions pour la validation**

*Les questions relatives aux points des check-lists à régler avec le requérant doivent être posées ici (dupliquer les blocs au besoin) :*

**Requête de clarification (RC)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RC 1 | Réglé  |  |
| *No réf.* | *Copier ici l’énoncé tiré de la check-list* |
| Question (date)*Formuler la question ; dupliquer au besoin, si la question a donné lieu à plusieurs échanges*  |
| Réponse du requérant (date)*Reporter la réponse du requérant ; dupliquer si la question a donné lieu à plusieurs échanges* |
| Bilan de l’expert chargé de la validation*Évaluation de la réponse par l’expert chargé de la validation (concision souhaitée). Toujours préciser si la RC est close ou non, en ajoutant une brève justification.*  |

**Requête d’action corrective (RAC)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| RAC 1 | Réglé  |  |
| *No réf.* | *Copier ici l’énoncé tiré de la check-list* |
| Question (date)*Formuler la question ; dupliquer au besoin, si la question a donné lieu à plusieurs échanges* |
| Réponse du requérant (date)*Reporter la réponse du requérant ; dupliquer si la question a donné lieu à plusieurs échanges* |
| Bilan de l’expert chargé de la validation*Évaluation de la réponse par l’expert chargé de la validation (concision souhaitée). Toujours préciser si la RAC est close ou non, en ajoutant une brève justification.*  |

1. *www.bafu.admin.ch/uv-1315-f* [↑](#footnote-ref-1)
2. *www.bafu.admin.ch/uv-2001-f* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Requête de clarification pour un aspect confus ou en suspens (en principe, aucune adaptation n’est requise dans la description du projet / programme).* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Requête d’action corrective pour un aspect à corriger immédiatement (en principe, une adaptation est requise dans la description du projet / programme).* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Requête d’action future pour un aspect à clarifier pour le premier suivi (la clarification sera contrôlée lors de la première vérification).* [↑](#footnote-ref-5)
6. Dans la suite du document, le terme « réductions d’émissions » comprend également l’augmentation du stockage de carbone. Ceci n’est pas précisé à chaque fois afin de faciliter la lecture, sauf en cas de différence de traitement. [↑](#footnote-ref-6)
7. [www.bafu.admin.ch/uv-1315-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-1315-f) [↑](#footnote-ref-7)
8. [www.bafu.admin.ch/uv-2001-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-2001-f) [↑](#footnote-ref-8)
9. *Les noms des experts, responsables qualité et responsables généraux agréés sont publiés sur Internet :* [www.bafu.admin.ch/organismes-de-validation](http://www.bafu.admin.ch/organismes-de-validation) [↑](#footnote-ref-9)
10. L’élaboration de dossiers de demande ainsi que le conseil aux personnes élaborant de tels dossiers sont considérés explicitement, mais de manière non exhaustive, comme une contribution au développement. L’élaboration d’un rapport de suivi est également considérée comme une contribution au développement. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par exemple, une entreprise ne peut pas effectuer la validation d’un projet A de type 1.1 pour le mandant x si elle a déjà développé le projet B de type 1.1 pour ce même mandant. Elle pourrait, en revanche, valider un projet C de type 7.1 pour ce même mandant. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cela concerne les entreprises offrant des services de conseils lors de la définition d’objectifs dans le domaine hors SEQE, qu’elles aient ou non conclu un contrat avec l’AEnEC ou act. [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.suisseenergie.ch/conseil/peik/?pk_vid=f28794f33f42f55d16402500138aa097> [↑](#footnote-ref-13)
14. *Le point de la check-list ne doit être rempli qu’à la fin de la validation afin de garantir que, si la partie restante du rapport subit des modifications (RAC), ces dernières puissent être reprises de manière uniforme.* [↑](#footnote-ref-14)
15. *état actuel de la technique : cf. aussi chap. 2.2 de la Communication « Compensation » et chap.5 de la Communication « OVV »* [↑](#footnote-ref-15)
16. *En cas d’inscription en ligne, une capture d’écran du formulaire convient.*  [↑](#footnote-ref-16)
17. *Si la mise en œuvre n’a pas encore débuté au moment du dépôt de la demande, les justificatifs doivent être contrôlés lors de la première vérification. En pareil cas, mettre une croix dans la colonne « n.a. » et ajouter une remarque en indiquant la date prévue, et formuler une RAF selon laquelle le début de la mise en œuvre (y c. justificatif) doit être évalué lors de la première vérification.*  [↑](#footnote-ref-17)
18. *Cf. aussi indications au chapitre 5 de la Communication « OVV »* [↑](#footnote-ref-18)
19. Cf. tableau 6 de la Communication « Compensation ». [↑](#footnote-ref-19)
20. Cf. <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/mesures-d-encouragement/energies-renouvelables/retribution-de-injection.html> [↑](#footnote-ref-20)
21. C’est en particulier le cas lorsque certains projets inclus dans le programme sont « grands » et différents entre eux, comme c’est le cas des projets d’installation de méthanisation ou de réseau entiers de chauffage à distance. Hormis ces « grands » projets, il faut simplement définir un exemple de projet représentatif pour démontrer l’additionnalité (vanne de chauffage, p. ex.). [↑](#footnote-ref-21)